

POLITIQUE SUR L’ENGAGEMENT PARENTAL

Version : Juillet 2022

Le Club de Synchro Saint-Laurent est une organisation à but non lucratif, gérée par des entraineurs, des parents bénévoles et d’anciennes athlètes du Club impliquées sur son conseil d’administration. La participation des membres du Club dans sa structure administrative est cruciale au succès de celui-ci et sans leurs efforts, le club ne pourrait pas fonctionner. Afin de s'acquitter des obligations dictées par la politique sur l'engagement parental de Synchro Saint-Laurent, il est demandé à toutes les familles d'athlètes inscrites au programmes du réseau compétitif provincial de participer aux compétitions organisées par le Club et ce, par leur présence en comblant des postes tels que marqueurs, hospitalité, accueil, audio / vidéo, cantine, salle des juges , etc., et par leurs contributions alimentaires. Lors de la présente saison 2022-2023, Synchro Saint-Laurent a accepté le mandat de la fédération, Natation Artistique Québec, d’organiser et de tenir l’**Événement d'évaluation et de développement** le 26-27 novembre 2022, ce qui nécessitera de tous le respect de l’engagement obligatoire des familles d’athlètes de participer aux quarts de bénévolat de 2-3 heures chacun lors de cette compétition.

Engagement obligatoire pour les familles des athlètes inscrites au programme du réseau provincial:

◦Couvrir au minimum une (1) plage horaire de 2-3 heures pendant la fin de semaine de la

compétition.

◦Fournir 2-3 articles alimentaires qui seront utilisés pour la préparation des repas des juges et des bénévoles pendant la tenue de la compétition. La contribution exacte de chacun sera

déterminée une fois que le nombre de juges / bénévoles aura été confirmé.

◦Lors de la période d’inscription, les parents des athlètes inscrites au programme du réseau

provincial devront remettre le nom et contact d’un parent bénévole pour la compétition. Si les parents ne respectent pas leur engagement, il se pourrait qu’une charge de 100$ vous soit chargée.

Le nombre exact de plages horaires à couvrir par les bénévoles et de contributions alimentaires à fournir

seront communiqués par courriel dans les semaines précédant la tenue de l'événement. Il est de la

responsabilité des parents de suivre alors les instructions qui seront fournies et de s'inscrire pour remplir

leur engagement. Tous les parents du Club sont encouragés à donner autant de temps que possible afin

que la compétition se déroule dans les meilleures conditions. Tous les membres d’une famille, âgés de 10

ans et plus, peuvent être bénévoles.

Prendre note qu’être l’hôte d’une compétition réduit grandement les frais de compétition. Une compétition tenue à Saint-Laurent coûte environ 100$ par athlète alors que la même compétition tenue à Québec coûte environ 500 $ par athlète. Sans l’engagement des parents en contributions alimentaires et en temps pour assurer le bon déroulement de l'événement, nous ne serions pas en mesure de tenir de compétition, ce qui aurait un impact direct sur les frais de compétition.

Maillot de Routine

Pour les maillots de compétition, nous ajouterons des pierres et des paillettes sur celui-ci. Comme nous comprenons que pas toutes les familles puissent avoir du temps pour faire ceci, il y aura l’option de payer quelqu’un d’autre pour le faire. Si vous ne désirez pas payer ces frais, vous prenez la responsabilité de mettre les pierres et paillettes sur le maillot de compétition de votre enfant, tel que décrit par l’entraineur, et que celui-ci soit complété au moins 2 semaines avant la première compétition, afin de vérifier que tout soit fait adéquatement. Ceci fait aussi partie de votre engagement parental.

**Toutes les familles doivent confirmer avoir pris connaissance de la présente politique et en avoir compris l’essence en l’indiquant sur le formulaire Google d’inscription.**